### Commune de JURY

Date de convocation

12.02.2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le douze février deux mil vingt et un, réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Jury, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire.

Date d'affichage 12.02.2021

Etaient présents: Mrs S. SMIAROWSKI; Y. RINALDI; G. LIZEUX; J-L OURY; A. AISSAOUI; G. LEDRICH

Nombre de Conseillers en exercice

15

Mmes S. OZBOLT; A. GALAT; A. CALARI; M. DELIVRON; C. KAMUT; B. SIMON

**Présents** 12

Etaient absents excusés:

S. CAZIER qui a donné pouvoir à S. SMIAROWSKI I. ZOCHOWSKI qui a donné procuration à C. KAMUT

Votants 12 + 2

Etait absente non excusée: M-L RAGNI

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance J-L OURY

#### 

#### 1) ACHAT DE PLACARDS POUR LA KITCHENETTE DU NOUVEAU PERISCOLAIRE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'installer des placards muraux dans la kitchenette du nouveau périscolaire.

Il informe également que cet achat de mobilier a déjà été effectué mais qu'il conviendrait de payer la facture en section d'investissement afin de récupérer partiellement la TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte de régler la facture de la société BRICO DEPOT sise 28 rue des Potiers d'Etain, 57070 Metz, pour un montant total TTC de 246,45 € en section d'investissement, opération 1601 « création d'un accueil périscolaire ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 2) TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LES SANITAIRES ET L'AERATION DU PERISCOLAIRE

Point de l'ordre du jour reporté.

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, propose le report de ce point car les devis ne sont pas arrivés. Il informe les membres du conseil municipal des travaux nécessaires : démontage du lavabo actuellement présent et installation d'un lavabo PMR.

#### 3) ACHAT ET POSE D'UN RADIATEUR A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, informe les membres du conseil municipal qu'un radiateur « petite enfance » est en panne à l'école maternelle dans la salle de repos des petits. Il est donc nécessaire de prévoir son remplacement.

Aussi il propose 1 devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société B.E.M., 316 rue du Ruisseau, 57155 Marly, pour un montant total TTC de 1.038 € à financer en section d'investissement, opération 1701 « rénovation et optimisation énergétique de l'école ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 4) REMPLACEMENT DE DEUX LANTERNES ALLEE DE MANDE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer deux lanternes vétustes ne fonctionnant plus, situées allée de Mande à Jury Les Vallons.

Il informe également que le remplacement de ces lanternes de type boule par des lanternes de type LUMISTREET équipés en LED 49W permettra d'améliorer l'efficience énergétique sur la commune de Jury par le remplacement des sources lumineuses les moins efficaces.

Aussi il propose 1 devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société UEM sise, 2 place du Pontiffroy, BP 20129, 57014 Metz cedex 01, pour un montant total TTC de 1.114,61 € à financer en section d'investissement, opération 413 « renouvellement éclairage ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 5) <u>AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS</u>

VU le budget primitif 2020, section d'investissement;

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant le Maire à liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des sommes; budgétisées sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte autorise l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants :

Rappel BP 2020 dépenses d'investissement (hors dette et RAR)	Montant total autorisé	Opération (pour autorisation d'ouverture de crédits)	Montant demandé
171 326,57	42 831,64 €	1701 « rénovation et optimisation énergétique de l'école ».	1 038 €
		413 "renouvellement éclairage"	1 115 €
TOTAL			2 153 €

Cette délibération complète la délibération n°2 du 18 janvier 2021 et en corrige les montants donnés dans ses deux premières colonnes (« total BP 2020 » et « montant total autorisé »).

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 6) <u>DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL POUR LE PROJET « EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX »</u>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité de bénéficier d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de travaux de régulation du chauffage de la mairie et de l'école et du remplacement de l'éclairage de la mairie et de la salle polyvalente par un éclairage LED.

Afin d'aider financièrement la commune dans ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture. Il propose donc le plan de financement suivant :

Projet : Efficacité énergétique des bâtiments communaux

#### Plan de financement:

Montant HT subventionnable : Subvention DETR sollicitée au taux de 50% : Subvention COMITE DE GESTION DES SALLES DE JURY accordée au taux de 30%

23.694,10 € (soit 28.432,92 € TTC) 11.847,05 €

7.108,23 €

Fonds propres de la commune (montant HT) : TVA (20%)

4.738,82 € 4.738,82 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal :

- adopte le projet et le plan de financement ci-dessus ;

- sollicite la Préfecture de la Moselle pour l'attribution d'une DETR;

- décide d'inscrire ces réalisations au budget primitif 2021 ;

- charge le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

# 7) <u>DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL POUR LE PROJET « MISE AUX NORMES PMR ET REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE »</u>

Point de l'ordre du jour reporté.

# 8) <u>CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JURY</u>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'emplacement des panneaux d'agglomération, situés au droit de la Route départementale n°155D, a été modifié, et qu'il convient de ce fait d'actualiser la convention relative à la gestion et à l'entretien des Routes départementales en date du 28 août 2002.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal :

- accepte les termes de la nouvelle convention relative à la gestion et à l'entretien des Routes Départementales sur le territoire de la commune de Jury, telle que présentée en annexe,

- dit que cette nouvelle convention annule et remplace celle du 30 décembre 2013 qui sera abrogée à la date de prise d'effet de la présente convention,

autorise le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention,

- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

# 9) <u>MOTION POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DE REANIMATION DE L'HÔPITAL LEGOUEST</u>

Considérant que l'épidémie de COVID n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs et mortifères,

Considérant le vote unanime du 19 mars 2020 à l'Assemblée nationale qui a permis d'accorder 343 milliards aux banques, qui sont devenus 560 milliards,

Considérant que cet argent manque cruellement aux hôpitaux, à la sécurité sociale, aux écoles, aux services publics et qu'il faudrait embaucher dans tous les secteurs,

Considérant que pour sauver la population de la catastrophe, il devient urgent de s'unir pour la réquisition de ces 560 milliards afin de les affecter directement pour les besoins de la population. Cet argent doit bénéficier aux hôpitaux, en particulier pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest et de tous les services fermés depuis 2014,

Considérant que nos vies valent plus que les profits,

Considérant que 10170 signataires de la pétition en ligne (<a href="http://chng.it/22zt928GTx">http://chng.it/22zt928GTx</a>) et plus des 900 lors des diffusions sur les marchés messins se sont prononcés pour la réouverture du service de réanimation de Legouest,

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, se prononce pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest.

Fait et délibéré le 17 février 2021

Le Maire, Stanislas SMIAROWSI

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et affichage 18 février 2021

